



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

budgets annexes

Question écrite n° 83846

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le Premier ministre sur les missions qui ont été confiées par le Président de la République à des personnalités. En effet, dans sa réponse à une question écrite publiée au Journal officiel du 1er avril 2008, le Premier ministre indiquait que « les personnalités prenant part à ces missions ne reçoivent habituellement aucune rémunération ». Une personnalité s'est récemment vu confier par le Président de la République une mission sur les « conséquences sociales » de la mondialisation qui a bénéficié d'une rémunération si élevée qu'elle a suscité une profonde controverse la conduisant à renoncer à cette rémunération. Elle lui demande donc de lui indiquer pourquoi il a été dérogé à la règle énoncée par le Premier ministre. Elle lui demande également d'expliquer les raisons de cette exception, si d'autres personnalités ont reçu une rémunération dans le cadre d'une mission confiée par le Président de la République ou le Premier ministre, et si cela préfigure de nouvelles dispositions.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83846

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7716

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)